

# République Démocratique du Congo

## **LE PARTI**

#### L'EXCELLENCE

« Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM.MININTERSEDECAC/SLBJ/035/2025 du 20 juin 2025 »

## Le Président National;

DECISION N°003/LE PARTI/PN/GNK/25 DU 16 Octobre 2025 PORTANT NOMINATION D'UNE SECRETAIRE GENERALE DU PARTI POLITIQUE «<u>LE PARTI</u>», P, EN SIGLE.

Le Président National

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 6 et 8;

Vu la Loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, spécialement en ses articles 10,17 et 18;

Vu l'Arrêté Ministérieln°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/035/2025 du 20 juin 2025 portant enregistrement du parti politique dénommé LE PARTI, « P » en sigle ;

Vu les statuts du parti politique LE PARTI, « P » en sigle, spécialement en leurs articles 30,44 et 47 ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Constitutive des membres fondateurs du 17 janvier 2025 portant désignation du Président National du parti politique LE PARTI, « P » en sigle ;

Attendu qu'il y a nécessité de doter le parti politique d'un animateur à même d'assurer la coordination de ce dernier;

Vu la nécessité et l'urgence :

### **DECIDE:**

Article 1<sup>er</sup>:

Est nommé Secrétaire Général du parti politique LE PARTI, P en sigle,

Madame TAKAISI BYALUNGWA Bibianne

Article 2:

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 16 Octobre 2025



#### Ir NGONGO KAYUMBA Giresse

Président National